Madame, Monsieur
Candidat(e) à la présidence de la République

Paris, le 26 janvier 2012

Madame, Monsieur,

Le 22 avril 2012, vous solliciterez le suffrage de nos concitoyens, comme candidat(e) déclaré(e), à la fonction de Président de la République. C'est à ce titre que nous vous adressons la présente.

En préambule, rappelons que tous nos concitoyens sont des **consommateurs**. Aussi, rencontrent-ils de nombreuses difficultés lors de leurs actes d'achat quotidiens.

Lors des précédentes campagnes électorales pour les élections présidentielles, les préoccupations des consommateurs, en tant que corps social, n'apparaissaient quasiment pas. Ce corps social a pourtant une représentation institutionnelle que sont les associations de défense des consommateurs agréées. Notre coordination ConsoFrance, **qui milite pour un consumériste social et environnemental,** est constituée de 8 de ces organisations et fédère près de 2,5 millions d'adhérents. Parmi nos thématiques prioritaires figurent : la défense du pouvoir d'achat des ménages ; l'information des consommateurs ; une concurrence respectueuse de conditions de production satisfaisantes et de l'environnement ; des moyens de recours accessibles à tous ; l'instauration d'un dialogue consumériste soucieux des attentes des consommateurs.

En effet, le pouvoir d'achat des Français baisse d'année en année. Il n'est pas de notre compétence de proposer des solutions en matière de salaire mais notre coordination a, depuis plusieurs années, proposé d'intervenir sur les prix à la consommation, avec comme préoccupation permanente **le développement durable**. Nos propositions n'ont jamais retenu l'attention des gouvernements successifs. Ces mêmes gouvernements ont toujours refusé de mettre en place **l'action de groupe** que nous appelons de nos vœux. Cette dernière serait une avancée significative du droit des consommateurs.

Le budget global alloué par l'Etat à la défense des consommateurs stagne depuis plus de 10 ans. En 2010, 7,4 millions d'euros lui ont été consacrés, dont 4,8 millions d'euros pour les associations nationales et 0,1 million d'euros pour les associations locales. La faiblesse de cette dotation est d'autant plus injuste au regard du public concerné et du travail gigantesque effectué par nos associations.

A la fin de ce quinquennat, nous constatons que les consommateurs ont été malmenés à travers l'action et l'inaction des pouvoirs publics : ils ont tenté et tentent encore aujourd'hui de minimiser leur représentation, en affaiblissant le rôle de certaines associations de défense des consommateurs (politiquement pas assez dociles) par le jeu de l'attribution des subventions et du renouvellement des agréments.

Le Conseil National de la Consommation (CNC), organisme partiaire réunissant les professionnels, les associations de défense des consommateurs et les autorités ministérielles, ne fonctionne plus et son Règlement Intérieur n'a pas été réactualisé depuis des années.

Une politique économique visant à la croissance induit une relance de la consommation, laquelle ne peut sérieusement s'envisager sans restaurer la confiance des consommateurs. Il s'agit indéniablement d'une problématique dont devra se saisir le nouveau Président de la République.

Il devrait aussi proposer un **Ministère de la Consommation de plein exercice** et non pas un Secrétariat d'Etat multifonctions, comme c'est le cas aujourd'hui. Ce Ministère aurait dans un premier temps :
- à réexaminer les budgets alloués au consumérisme ;
- à remettre en route la concertation en redonnant toute sa place au CNC ;

…/…

ConsoFrance
Adéic, AFOC, Asseco-CFDT, Cnafal, CNL, Fnaut, Indecosa-CGT, Léo Lagrange Consommation
141, Avenue du Maine - 75014 PARIS
Tel. : 01 40 52 85 85 - Fax. : 01 40 42 85 86

- à réexaminer les procédures d'agrément :
  - en respectant le paysage consumériste tel qu'il est et non pas tel que l'on souhaiterait qu'il soit…
  - en respectant, la Constitution qui prévoit la liberté associative ;
- à redéfinir ce que l'on entend par association en comparaison avec le milieu de l'entreprise ;
- à redonner aux administrations chargées d'assurer la protection des consommateurs les moyens nécessaires (humains et budgétaires) pour assurer leurs missions ;
- enfin et surtout, à engager une réflexion et une concertation avec nos associations et d'autres partenaires sur la politique des prix ayant pour seul objectif de ne pas aggraver les difficultés que rencontrent nos concitoyens en matière de pouvoir d'achat.

Nous vous informons que ce courrier ainsi que toute réponse que vous apporterez à ce dernier seront transmis à tous nos adhérents et publiés dans nos supports d'information (publications et sites internet).

Conscients que cette lettre ne peut pas aborder l'ensemble de nos préoccupations, nous sommes bien entendu disponibles pour vous rencontrer.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

La Présidente de ConsoFrance

Valérie Gervais